Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 5 Novembre 2015

« Allo Mars, ici la Terre »

ou contre une politique du fait accompli!



Les discussions sur nos référentiels d'activités ont permis de faire évoluer considérablement les premières propositions ministérielles, très éloignées du métier réel. Mais dans les académies, malgré les rappels précis et clairs du directeur de cabinet sur la situation des CIO, les rectorats continuent à n'en faire qu'à leur guise. A croire que l'adoption de la nouvelle organisation territoriale de la république (loi Notre) a entraîné un déplacement des rectorats à plusieurs années lumières du cabinet de la Ministre!

Ainsi, alors qu'à Dijon et à Grenoble tous les conseils départementaux ne se sont pas désengagés, les rectorats persistent à vouloir fermer des CIO au prétexte qu'il faudrait arriver au nombre fixé par la carte cible, considéré comme le nombre d'or !

A Paris, bien que l'action de l'an dernier ait permis d'obtenir le prise en charge de l'hébergement par la Mairie, le rectorat n'en a pas tenu compte et a entrepris une nouvelle offensive de fermeture et de fusions. Ainsi il ne resterait plus à Paris que 5 CIO non spécialisés sur 11! D'autres académies risquent de se trouver dans le même cas, puisque les cartes cibles viennent d'être retournées aux recteurs.

Comment expliquer cette distance croissante entre les directives ministérielles et leur application sur le terrain ? Comment expliquer cette propension de certains rectorats à préférer l'arrangement local à la règle et aux engagements pris au niveau national ?

Il faut s'opposer à cette politique du fait accompli. Le SNES recense actuellement toutes ces situations et continue à intervenir pour une reprise de l'ensemble du réseau des CIO et une limitation des engagements dans le SPRO à l'accord cadre national.

Le Groupe de travail national auquel le directeur de cabinet a donné son accord doit être réuni d'ici les vacances de Noel!

30 Novembre 2015

Sommaire:

- Allo Mars , ici la Terre !
- De l'ingénierie de l'orientation au psychologue de l'éducation et de l'orientation.
- La loi et le fait
- Non au démantèlement de l'ONI-SEP



De l'ingénierie de l'orientation au psychologue de l'éducation et de l'orientation

A lire la première version du référentiel d'activités des Psychologues de l'Éducation nationale proposées par le MEN en début d'année, on avait beaucoup de mal à saisir en quoi la définition de notre spécialité professionnelle trouvait place dans un corps unique de psychologues!

Centrée exclusivement sur l'information et l'élaboration des projets d'orientation et de parcours, elle aurait pu tout aussi bien concerner des ingénieurs ou conseillers en information et orientation.

La déclinaison précise des activités portait en effet sur l'explicitation des procédures, l'information et la formation des enseignants, le conseil technique auprès du chef d'établissement, la contribution aux actions contre le décrochage et la participation aux actions du SPRO! http://www.snes.edu/Referentiel-dactivites-des-Psy-EN-et-DCIO.html

Rien sur les entretiens, ni sur les bilans, ni sur le travail à mener dans le champ des représentations des métiers et des formations ; silence sur la nécessité de favoriser le développement psychologique et social des adolescents, d'assurer des actions de prévention et de suivi afin de contribuer à la réussite et à l'élaboration progressive des projets scolaires et professionnels ; mutisme également sur le travail avec les équipes et les parents. Cette conception réductrice de notre fonction dans l'École s'élargissait par contre fortement vers le SPRO, les PSAD et autres actions à l'extérieur de l'École.

Les interventions du SNES et de la FSU, lors des GT du 5 et du 13 novembre, ont permis de revenir au cœur de métier et de le recentrer, malgré l'opposition constante du SGEN, vers des missions de psychologues de l'éducation et de l'orientation, correspondant à nos activités réelles au CIO comme dans les établissements. C'était d'ailleurs bien dans ce sens que les fiches sur les missions avaient été actées suite au GT.

S'agissant des Directeurs, la première version du MEN en faisait des « managers et des gestionnaires », organisateurs de forums et de réunions partenariales, représentant le Recteur au sein du SPRO et pouvant même effectuer des missions ponctuelles à la demande des autorités académiques!

Corvéables à merci, alors qu'ils peinent à assurer leurs missions au sein de l'EN, happés par le suivi de Foquale et autre PSAD, cela aurait été un véritable chèque en blanc que nos collègues du SGEN ont pourtant demandé à réintroduire le 13 novembre ! http://www.snes.edu/Referentiel-d-activites-des-Psy-EN-et-DCIO.html

Le SNES et la FSU ont mis en avant l'intérêt des personnels, conseillers comme directeurs, et la priorité des missions dans l'Éducation nationale. L'administration sait parfaitement faire appel aux directeurs de CIO sur des dossiers épineux ; ainsi, sur la labellisation des organismes en 2011, nos collègues directeurs se sont retrouvés, seuls de l'Éducation nationale, sans instructions sur le positionnement à tenir, avec des représentants de tous les organismes et des régions ! Un bon moyen pour se défausser sur les personnels et laisser faire les régions. Nous avons également insisté sur la qualification de psychologue des directeurs, car il est essentiel qu'ils continuent à être issus du corps, ce que ne permettrait pas un statut de chef d'établissement.

Le SNES a aussi exigé des garde-fous quant à l'appréciation par les directeurs de la pertinence des actions à mettre en place dans le cadre du SPRO. Nous avons fait indiquer le rôle essentiel des Directeurs dans l'animation de l'équipe du CIO, dans la réflexion et l'élaboration d'actions collectives.

La prochaine étape consistera à établir le référentiel de compétence et la maquette de formation. Il faut également que soit réuni, dans les plus brefs délais, le GT sur la carrière avec la DGRH.

Mise en place du SPRO: La loi et le fait!

La vigilance de tous les élus de la FSU s'impose plus que jamais dans toutes les instances qui traitent de ces questions.

En effet, malgré l'accord cadre national et la convention type, les rectorats ont bien du mal à tenir le périmètre de l'engagement des CIO. Dans plusieurs académies, ils laissent les régions imposer le principe de nouvelles conventions territoriales locales (Bordeaux, Rouen) qui peuvent être en contradiction avec la convention nationale.

Les conventions qui ont été signées en Bretagne comme en PACA consacrent une volonté de gouvernance des régions sur le réseau des CIO ; en Bretagne ceci se traduit par un engagement des CIO dans le CEP au-delà de ce que prévoit la loi et des séances de « professionnalisation » ; en PACA, par la volonté d'imposer un autre référentiel « métier » décidé par la région, pour toutes les structures !

Or, le MEN a laissé faire. D'ailleurs la réponse reçue par le SNES du cabinet de la ministre sur la situation des CIO lie clairement l'évolution du maillage territorial avec l'évolution du SPRO ! On ferme des CIO et on crée des plateformes multiservices ! En quoi cela sert-il les CIO contraints d'assurer de nouvelles tâches auprès de nouveaux publics sans aucun moyen supplémentaire ?

Il faut s'opposer à toutes dérives locales. Les missions sont et doivent rester nationales!

Non au démantèlement de l'ONISEP!

Le projet de décret sur la coordination inter académique, contre lequel la FSU s'est exprimé en CTM, prévoit la réduction du nombre de DRONISEP de 28 à 17 (13 en métropole et 4 en Outre-Mer).

Cette décision est complètement assumée par le Directeur de l'ONISEP, qui y voit un moyen de « supprimer les doublons et d'augmenter la productivité » ! Ce discours managérial signifie clairement des centaines de suppressions de postes qui vont toucher en priorité les

personnels précaires.

De plus, les CSAIO n'étant plus délégués régionaux de l'ONISEP, on peut penser que le divorce déjà largement entamé entre le service public d'orientation de l'EN et l'Office va s'accentuer.

Ceci se traduira, on peut le craindre, par des décisions guidées avant tout par des critères financiers et des partenariats public-privé, déjà engagé depuis longtemps par cet établissement public!

La nécessité de publications adaptées aux besoins des élèves, le refus de bas-

culer dans le tout numérique pour ne pas pénaliser encore un peu plus certaines familles, tout cela pèsera bien peu devant les critères de compétitivité!

L'ONISEP doit demeurer un établissement public d'information à destination des élèves et des étudiants sans intervention de lobbies liés aux établissements privés ou aux groupes de presse! Le SNES intervient auprès du MEN pour s'opposer à ce démantèlement et exiger le rétablissement d'une subvention permettant d'assurer véritablement une indépendance financière.